

**Carte blanche de Christine Defraigne,
Présidente du groupe MR au Sénat**

L'Iran, la bombe et l'ONU : poursuivre les négociations

La semaine passée, la grande majorité des chefs d'Etat de ce monde s'est réuni à New York pour la 62^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Une des nombreuses préoccupations qui a alimenté les discussions entre les délégations concerne le programme nucléaire iranien.

Les sanctions prises par le Conseil de sécurité en décembre 2006 et mars 2007 n'ont pas eu les effets escomptés : l'Iran n'a pas suspendu l'enrichissement d'uranium. Au contraire, les autorités ont poursuivi sur le site de Natanz la construction de centrifugeuses, dont le nombre atteint 2000, près de 700 supplémentaires étant en cours d'installation ou à l'essai. A ce stade, on est donc encore loin des 50.000 centrifugeuses produisant la quantité d'uranium faiblement enrichi nécessaire à un parc d'une vingtaine de centrales nucléaires, objectif affiché par Téhéran.

Se déroule désormais un processus diplomatique à double entrée. D'une part, les 5 membres du Conseil de sécurité et l'Allemagne tentent depuis cet été de se mettre d'accord sur une troisième résolution qui viendrait sanctionner à nouveau la poursuite de l'enrichissement d'uranium. En vain, les Russes attendent fin 2007 les résultats du deuxième axe des négociations. C'est dans ce cadre qu'il faut replacer les propositions du Président français de sanctions prises hors du cadre de l'ONU.

En effet, d'autre part, l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) a conclu au mois d'Août un accord avec l'Iran pour résoudre tous les points d'ombre et les questions en suspend du programme nucléaire de ce pays d'ici début décembre. Ce processus de clarification demandé en vain par la communauté internationale depuis mars 2003 réclame le plein concours de Téhéran pour permettre aux inspecteurs de constater le caractère pacifique du programme nucléaire iranien. Un premier succès a été obtenu avec la visite du site d'Arak où se construit un réacteur nucléaire de recherche à eau lourde ; en 2013/2014, ce réacteur de nature hautement proliférante permettra de retraiter le combustible de futures centrales et de produire 12,5 kilos de plutonium par an, quantité suffisante pour 2 à 3 bombes nucléaires.

Le danger de ce processus à double voie est qu'il permet à l'Iran de détourner l'attention de la poursuite d'enrichissement d'uranium, au moins jusqu'en janvier 2008, malgré les sanctions votées par le Conseil de sécurité.

A l'heure où nous parlons, l'Iran ne produit pas d'électricité d'origine nucléaire, objectif brandi par les Iraniens. La centrale de Bouchehr, bombardée par les irakiens et les israéliens au début des années 80', ne sera opérationnelle qu'à l'automne 2008 et les Russes ne livreront le combustible nucléaire que suite à la suspension de l'enrichissement d'uranium à Natanz. On est donc loin des 20.000 mégawatts projetés par le gouvernement iranien, puissance nécessitant la construction de centrales pour lesquelles aucune démarche, contrat ou chantier

n'ont été entrepris. Or, il faut un parc de réacteurs nucléaires particulièrement important pour justifier économiquement d'un programme d'enrichissement.

Ce qui inquiète la communauté internationale est l'inversion des priorités : l'obsession d'obtenir la faculté d'enrichir de l'uranium avant la construction d'un large parc de centrales nucléaires, uranium qui peut être détourné à des fins militaires, alors que l'uranium faiblement enrichi peut être acheté – ce qui est la base des propositions de l'Union européenne. En d'autres termes, pourquoi l'Iran s'entête-t-il à vouloir enrichir de l'uranium alors que les Russes se sont engagés à lui fournir le combustible pour une centrale qui n'est pas encore opérationnelle et que l'Union européenne est prête à vendre ce combustible pour des futures centrales dont la première pierre n'a pas encore été posée ?

On touche là au deuxième volet de la question nucléaire iranienne. Le Traité de non prolifération (TNP) conclu en 1968 repose sur 3 éléments : à côté du désarmement et de la non prolifération, on trouve le droit de bénéficier des usages pacifiques de l'énergie nucléaire. Il ne s'agit donc pas d'un droit à telle ou telle technologie : c'est un droit général.

La difficulté est de permettre ce droit dans le cadre du TNP sans qu'il serve de point de départ à un programme militaire mis en œuvre hors de celui-ci. Malgré les efforts des diplomates lors de la conférence du TNP en 2005, aucune mesure n'a pu être adoptée pour encadrer le respect du TNP, en dehors d'un recours au Conseil de sécurité. Or, ce dernier est et reste la seule instance internationale qui peut prendre des sanctions dont le caractère légitime est indiscutable. Le droit de se retirer d'un traité international est un droit souverain. S'il est difficile de prétendre l'interdire, il existe des techniques pour limiter le risque d'un retrait dans des conditions de prolifération.

La communauté internationale doit répondre de manière appropriée au défi iranien. Il s'agit tout d'abord d'une ouverture à la négociation et une offre de coopération a été faite aux Iraniens. Mais en même temps, il faut développer une réelle détermination à répondre, au Conseil de sécurité, par des mesures appropriées, à la poursuite du défi si c'est le choix de l'Iran.

Le cas iranien est crucial pour l'avenir du TNP. Nous sommes en effet toujours en amont du problème. Il existe encore du temps pour la prévention. Il n'y a encore rien d'inéluctable à ce que l'Iran se dote de capacités nucléaires militaires. La Belgique, qui est actuellement membre non permanent du Conseil de sécurité, doit jouer tout son rôle pour résoudre pacifiquement cette question cruciale pour l'avenir de la paix dans cette région et dans le monde.